



Ivry sur Seine, le mardi 4 mai 2021

Frédéric MARCHAND
Secrétaire général de l'UNSA Éducation

Monsieur le président de la République
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

FM/CP/21-101

Objet : Ouvrir sans délai la vaccination à tous les personnels des écoles, collèges, lycées, établissements de l'enseignement supérieur et des structures éducatives

Monsieur le président de la République,

Le gouvernement et vous-même ne cessez de mettre en avant l'importance de l'ouverture des écoles, des collèges et des lycées. L'importance du maintien des cours en présentiel des étudiant-es est également réaffirmé. Pourtant, aucune stratégie prioritaire d'accès à la vaccination n'est réellement mise en œuvre pour l'ensemble des personnels qui répondent présents pour notre jeunesse.

L'UNSA Éducation vous demande d'autoriser sans délai l'accès à la vaccination pour tous les personnels volontaires des écoles, des collèges, des lycées et des universités, des centres de loisirs, des structures éducatives, des centres accueillants les personnes en situation de handicap ainsi qu'à tous les travailleurs et toutes les travailleuses les plus exposé-es en raison de leur activité professionnelle, quel que soit leur âge.

Nous avons bien conscience du bien-fondé d'avoir accordé priorité aux plus fragiles et aux personnels soignants. Aujourd'hui, l'accès à la vaccination doit absolument être élargi. De plus en plus de centres de vaccinations prennent cette initiative mais cela doit relever d'une prise de décision politique nationale.

Nous vous demandons donc solennellement de prendre en compte notre demande. En parallèle de votre volonté de maintenir ouvertes les structures d'éducation et d'enseignement, il est grand temps d'afficher votre volonté de protéger celles et ceux qui rendent cela possible au quotidien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Frédéric MARCHAND,
Secrétaire général de l'UNSA Éducation